

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication : 19/12/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2008-5-7-3

Séance du jeudi 11 décembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

LE BP 2009 EN FAVEUR DE LA CONSERVATION ET DE L'ANIMATION DU PATRIMOINE CULTUREL (politique D01) :

UN BUDGET DE TRANSITION POUR UNE ANNEE DE TOUS LES ENJEUX

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 20 novembre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) adopte le rapport pour l'action du Conseil Général en faveur du Patrimoine Culturel,
- 2) inscrit en autorisations de programme et en crédits de paiement les sommes qui vous sont récapitulées dans le rapport,
- 3) inscrit un crédit global de **4 156 700 €** dont **2 913 300 €** pour le fonctionnement et **1 243 400 €** pour l'investissement en faveur des six axes d'intervention du Patrimoine,
- 4) donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des actions en faveur du patrimoine culturel ainsi que l'affectation des crédits correspondants (Patrimoine Protégé et Non Protégé, Equipements

Culturels, Fouilles Archéologiques, Parc de Wesserling, Musées Techniques de Mulhouse, Musées Locaux, Ecomusée et Animation du Patrimoine...), étant précisé que le versement des subventions d'investissement se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur présentation des justificatifs de dépenses.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions